

21^{ème} RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON

24, 25 et 26 Juin 2022



<http://ecurierabelais.e-monsite.com>

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation.

Ouverture des engagements : dès l'obtention du visa de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire.

Clôture des engagements : lundi 13 juin 2022 à minuit cachet de La Poste faisant foi

Parution du road-book : samedi 18 juin à 8h45

Dates et heures des reconnaissances : samedi 18 juin de 9h à 19h, dimanche 19 juin de 9h à 18h. Vendredi 24 juin de 10h à 23h30 (3 passages maxi par spéciale)

Vérifications des documents et des voitures:

- ➔ Vérifications administratives vendredi 24 juin de 14h à 19h30 et samedi 25 juin de 7h30 à 8h - salle polyvalente de Beaumont en Véron ;
- ➔ Vérifications techniques vendredi 24 juin de 14h30 à 20h et samedi 25 juin de 8h à 8h30 – Garage Ford Chinon, 15 rue Pierre Latécoère, Chinon.

Heure de mise en place du parc de départ : le vendredi 24 juin à partir de 14h30 – parking salle polyvalente de Beaumont en Véron

1ère réunion des Commissaires Sportifs : le vendredi 24 juin à 18h – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ : le samedi 25 juin à 9h00 – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième section : samedi 25 juin à 15h00

Départ du rallye (étape 1): samedi 25 juin à 9h30 (1^{er} concurrent) – parking salle polyvalente de Beaumont en Véron

Arrivée finale du rallye (étape 1): samedi 25 juin à partir de 22h27 (1^{er} concurrent) – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Vérifications finales : Garage Ford Chinon, rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON au taux horaire de 60 € TTC.

Publication des résultats du rallye : Salle polyvalente de Beaumont en Véron, 30 min maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix : dimanche 27 juin 9h30 à la salle polyvalente de Beaumont en Véron.

Envoi des prix en argent dans le courant de la semaine suivante.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche et Val de Loire en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Rabelais en qualité d'organisateur technique, organisent un rallye national dénommé **21^{ème} RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2022 les 24, 25 et 26 Juin 2022.**

Les organisateurs se réservent la faculté de procéder à toute modification du présent règlement rendue nécessaire par la situation sanitaire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire (**visa n° 019/2022 du 29 avril 2022**) et a reçu le permis d'organisation FFSA numéro **333** en date du **3 mai 2022**.

Comité d'Organisation

Président : Monsieur Stéphane BERLEAU
Téléphone : 06 83 05 98 06 (après 19h)
Mail : berleau.mireille@orange.fr

Membres : les membres de l'écurie RABELAIS

Secrétariat du Rallye :

Jusqu'au jeudi 24 juin, Rallye des Vins de Chinon et du Véron, Chez Mademoiselle Katia HAUSPIEZ, 18 rue des Erables, 37500 CINAIS

Mail : cat22.hauspiez@orange.fr

Téléphone : 06 80 71 84 62

N'est PAS en charge des inscriptions !

Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 24 juin : Monsieur Aymeric LAMBERT : 06 80 26 62 04

Et à partir du vendredi 25 juin : salle polyvalente de Beaumont en Véron,

Contacts : Mademoiselle Katia HAUSPIEZ, Monsieur Stéphane BERLEAU ou Monsieur Aymeric LAMBERT

Téléphones : 06 80 71 84 62 / 06 83 05 98 06 / 06 80 26 62 04

Organisateur technique

Nom : ECURIE RABELAIS

Adresse : Mairie de Beaumont en Véron, rue du 8 Mai 1945, 37420 BEAUMONT EN VERON

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	M. FAUVEL Serge	Licence 2517 / 1507
Membres :	M. JOUBERT Dominique	Licence 14860 / 1106
	M. DEHAN Luc	Licence 6495 / 1202

Directeurs de Course :

PC COURSE

Directeur	M. MARTY Patrice	Licence 9699 / 0915
Directeurs adjoints :	M. LORRE Joseph	Licence 10395 / 1202
	M. AMARA Belkacem	Licence / 1507
	M. VARANGLE Michel	Licence 36384 / 1307
	M. PAGE Jean-Luc	Licence 4727 / 1507
Responsable classements :	M. BERGERON Sylvain	Licence 50286 /

ES 1 – 4 – 7 ES THENEUIL-PARCAY

Directeur ES :	M. DAM VAN NHINH Damien	Licence 114336 / 1501
Directeur adjoint ES :	M. MEUNIER Mickaël	Licence

ES 2 – 5 – 8 ES PANZOULT-CRAVANT

Directeur ES :	M. JUGNOT Joël	Licence 6813 / 1412
Directeur adjoint ES :	M. PERRIER Jean-Christophe	Licence 4884 / 1507

ES 3 – 6 – 9 ES BEAUMONT EN VERON

Directeur ES :	M. MONSALLIER François	Licence 4146 / 1203
Directeur adjoint ES :	M. CHEVEREAU Michel	Licence 2543 / 1201

Commissaires Techniques :

Responsable	M. BERAU Régis	Licence 136886 / 1201
	M. MENORET Sylvain	Licence 8845 / 1507
	M. WATTU Gwen	Licence 47803 / 1206
	M. THIPHAINE Romain	Licence 155300 / 1201
	M. MAIRE Franky	Licence 50428 / 1507
	M. BARBAUD Yohan	Licence 149794 / 1201
	M. GOURDON Luc	Licence 163936 / 1202
	M. TRICOTELLE Cédric	Licence 145841 / 1201

Chargés des relations avec les concurrents :

Mme MARTY Brigitte	Licence 136694 / 0915
Mme CONDEMINÉ Catherine	Licence
M. TATIN Jean-Michel	Licence 6575 / 1201

Directeur de course véhicule tricolore

M. BOURCIER Joël	Licence 6549 / 1504
------------------	---------------------

Commissaire sportif véhicule damier

M. DUMOND Rémy	Licence 3808 / 1511
----------------	---------------------

Commissaire véhicule ouvreur 000B

M. LAMBERT Aymeric	Licence 319699 / 1507
--------------------	-----------------------

Commissaire véhicule ouvreur 000A

M. PECHON Jean-Jacques	Licence 2527 / 1201
------------------------	---------------------

Commissaire véhicule ouvreur 00

M. MERLIOT Gilles	Licence 10396 / 1202
-------------------	----------------------

Médecin ES Theneuil-Parçay

Dr CHERREAU Patrick

Médecin ES Panzoult-Cravant

Dr CHERREAU-DAZY Stéphanie

Médecin ES Beaumont en Véron

Dr BELIN François

Chargés des relations avec la presse : M. BERLEAU Stéphane et M. LAMBERT Aymeric (Ecurie Rabelais)

Tous les officiels du rallye, même ne figurant pas sur ce règlement, à l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, sont déclarés compétents en tant que juges de fait.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.2P. ELIGIBILITE

Le "21ème RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2022" compte pour :

- La Coupe de France des rallyes F.F.S.A. 2022 coefficient 3
- Le Championnat "Rallyes" de l'Automobile Club de l'Ouest
- Les Championnats de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire coefficient 2
- Les Challenges de l'A.S.A.A.C.O. Perche Val de Loire
- La Coupe "HANKOOK RALLY CUP 2022"

1.3P. VERIFICATIONS

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité ci-dessous :

<https://www.ffsa.org/Lists/Docutheque/Fiche%20d'enregistrement%20des%20%C3%A9quipements%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20-%20PILOTE%20-%20V3%20VH.pdf#search=fiche%20de%20s%C3%A9curite>

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle pour les vérifications qui auront lieu :

Vérifications administratives :

Salle Polyvalente de Beaumont en Véron

Le vendredi 24 juin de 14h à 19h30

Le samedi 25 juin, de 7h30 à 8h, sur dérogation uniquement

Vérifications techniques :

Garage Ford, 15 rue Pierre Latécoère à Chinon

Le vendredi 24 juin de 14h30 à 20h

Le samedi 25 juin, de 8h à 8h30, sur dérogation uniquement

Les demandes de dérogation devront être faites par e-mail (n-d@orange.fr) à l'organisateur, le plus tôt possible. Dès la fin des vérifications de la voiture, celle-ci devra être conduite sans délai au parc fermé (salle polyvalente de Beaumont en Véron).

La voiture devra être conduite par l'un des membres de l'équipage, admis à piloter pendant la course.

Les concurrents emprunteront l'itinéraire indiqué dans le document qui leur sera remis à l'exclusion de tout autre itinéraire. Le Code de la route devra être scrupuleusement respecté.

Les vérifications finales seront effectuées chez : Ford Chinon
Rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. La procédure d'inscription sera précisée par un communiqué de l'organisation publié sur son site internet.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 160 concurrents maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
➔ Avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
➔ Sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

Chèques à l'ordre de : ECURIE RABELAIS

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aura été refusé et au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une éventuelle retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande de sa part parvienne à l'organisateur par courrier ou mail.

La retenue sera de :

- ➔ 40 % pour les forfaits reçus moins de 2 jours avant le rallye
- ➔ 100% pour les forfaits non déclarés

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1. 1^{ère} étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête).
1^{ère} étape section 2 : Les concurrents seront reclassés sur la base du classement général de l'ES 1.

3.3.5. Road book :

Le road book pourra être retiré à (endroit à déterminer) le samedi 18 juin de 8h45 à 14h30 et le dimanche 19 juin de 8h45 à 14h et à la salle polyvalente de Beaumont en Véron le vendredi 24 juin de 9h45 à 23h00.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures Admises

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance sera situé dans la zone industrielle de Chinon. Les concurrents ne pourront s'installer que dans les zones autorisées et balisées (voir plans).

Il est rappelé que le piquetage ou le marquage au sol par tout procédé non-effacé dès la fin du rallye est strictement interdit.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion (article 4.3.1.2 du règlement standard des rallyes).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 21^e RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2022 représente un parcours de 258 km.

Il est constitué de 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 90,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 4 - 7 : ES THENEUIL-PARCAY (14,4 km)

ES 2 - 5 - 8 : ES PANZOULT-CRAVANT (8,8 km)

ES 3 - 6 - 9 : ES BEAUMONT EN VERON (7,1 km)

Parc fermé et regroupement : parking salle polyvalente de Beaumont en Véron

Parc d'assistance : voir article 4.3P.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 18 juin de 9h à 19h, le dimanche 19 juin de 9h à 18h et le vendredi 24 juin de 10h00 à 23h30 (rappel : 3 passages maximum dans chaque spéciale).

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.6P PARC FERME D'ARRIVEE

A l'issue du temps réglementaire de réclamation, le parc fermé restera interdit à toute personne et sera gardé jusqu'à 8h00 le dimanche 26 juin.

Néanmoins, les équipages le souhaitant pourront venir chercher leur voiture pendant un délai d'une heure à compter de la fin du délai de réclamation. La présentation de la licence du pilote ou du copilote sera obligatoire.

Dès la fin du gardiennage le dimanche matin, l'organisateur décline toute responsabilité quant à la surveillance des voitures.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
SCRATCH	350	150	75		
GROUPE	75				Si moins de 5 partants
	100	50			Si 5 à 12 partants
	150	75	40		Si + de 12 partants
CLASSE	150				Si moins de 4 partants
	250	100			Si 4 à 6 partants
	300	125	50		Si 7 à 12 partants
	350	150	75	40	Si + de 12 partants
100% FEMININ	150				Si + de 3 partantes
	300	150			Si + de 5 partantes

Il n'y aura pas de regroupement de classes.

Les prix aux Scratch, Groupe et Classe seront cumulables et des coupes récompenseront :

- Les 3 premiers équipages du classement général,
- Les 3 premiers équipages de chaque groupe,
- Les 3 premiers équipages de chaque classe,
- Le Premier équipage féminin

Une prime exceptionnelle nommée « Meilleurs temps de spéciale par classe » sera mise en jeu (voir description et conditions d'attribution en page suivante).

Tous les concurrents ralliant l'arrivée finale du rallye seront récompensés.

Remise des prix : La distribution des prix matériels aura lieu le dimanche 26 juin 2022 à 9h30 dans la salle polyvalente de Beaumont en Véron. **Les prix en argent seront envoyés par courrier dans la semaine suivante.**

PRIMES EXCEPTIONNELLES «MEILLEURS TEMPS DE SPECIALES PAR CLASSE»

Le rallye des vins de Chinon et du Véron comporte 3 épreuves spéciales différentes qui seront nommées de la façon suivante :

- ➔ « ES THENEUIL-PARCAY » (ES 1, 4 et 7).
- ➔ « ES PANZOULT-CRAVANT » (ES 2, 5 et 8),
- ➔ « ES BEAUMONT EN VERON » (ES 3, 6 et 9),

Afin d'encourager la performance sportive jusqu'au terme du rallye, l'Ecurie Rabelais met en place l'attribution de primes exceptionnelles dans chacune des classes (sous conditions d'attribution) :

Une prime de **100 €** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 3 passages de l'épreuve spéciale nommée « ES THENEUIL-PARCAY » (ES 1, 4 et 7)

Une prime de **100 €** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 3 passages de l'épreuve spéciale nommée « ES PANZOULT-CRAVANT » : (ES 2, 5 et 8)

Une prime de **100 €** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 3 passages de l'épreuve spéciale nommée « ES BEAUMONT EN VERON » : (ES 3, 6 et 9)

Conditions d'attribution des primes :

- ↳ Ces primes ne seront pas attribuées à chaque passage dans chaque spéciale.
- ↳ Ces primes s'appliqueront à chacune des classes sous réserve qu'il y ait au moins 5 partants dans la classe et au moins 2 arrivants. Seul un concurrent rejoignant l'arrivée finale du rallye pourra recevoir une de ces deux primes.
- ↳ Il ne sera pas nécessaire de remporter la victoire de classe finale pour remporter ces primes.
- ↳ Dans le cas où le concurrent, ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 2 possibilités offertes ne rejoindrait pas l'arrivée finale du rallye, la prime « Meilleur temps de spéciale » ne sera pas attribuée.
- ↳ Dans une classe, les 2 primes seront cumulables entre elles et cumulables avec les prix initiaux scratch, groupe, classe sus-énoncés.

ANNEXES

Les annexes (plans et tableau de marche notamment) sont à consulter en ligne sur le site internet de l'Ecurie : <http://ecurierabelais.e-monsite.com>